L'énergie est produite au Canada par des services publics et privés ainsi que par des établissements industriels. En 1974, 70.5% de toute l'énergie électrique produite provenait de services publics, 15.6% de services privés et 13.9% d'établissements industriels. Toutefois, l'appartenance des installations varie beaucoup d'une région à l'autre. A une certaine époque, les installations du Québec appartenaient à des entreprises privées, mais en 1963 elles sont presque toutes passées au secteur public. En Ontario, la quasi-totalité de l'énergie

électrique est produite par un service public depuis plus de 60 ans. Étant donné que la détermination des prix du marché et la réglementation des services sont liées à la concurrence avec le pétrole, le gaz et le charbon, il existe dans toutes les provinces des règlements concernant les services publics d'électricité. Dans toutes les provinces sauf deux, la production et le transport sur les principaux réseaux relèvent d'une société provinciale de la Couronne. Les sociétés d'électricité appartenant à des actionnaires sont prédominantes en Alberta, à Terre-Neuve et dans l'Île-du-Prince-Édouard, et elles continuent à jouer un rôle important en Ontario et en Colombie-Britannique; elles ont fourni environ 15.6% de toute l'électricité produite au Canada en 1974. Les installations indépendantes dans les établissements industriels représentaient 10.2% de la puissance installée à la fin de 1974 et elles ont fourni 13.9% de toute l'énergie produite au Canada durant l'année; toutefois, en pourcentage, on observe une diminution soutenue de la production industrielle, car il devient de plus en plus intéressant d'acheter de l'énergie aux services publics qui peuvent tirer profit de groupes générateurs plus importants et qui jouissent d'une plus grande souplesse de fonctionnement. Même lorsqu'on a besoin de vapeur industrielle, il est parfois avantageux d'acheter et la vapeur et l'énergie au service d'électricité.

13.6.8 Evolution à l'échelle provinciale en 1975

Terre-Neuve. Les ressources hydrauliques de Terre-Neuve et du Labrador sont considérables. Bien que de façon générale les rivières de l'île ne soient pas longues, leur topographie et leur débit favorisent l'aménagement de centrales hydroélectriques, et il existe au Labrador des emplacements qui pourraient s'y prêter sur le fleuve Churchill, en aval de l'aménagement des chutes Churchill.

La Newfoundland and Labrador Power Commission a été créée en 1954 pour fournir de l'électricité à toutes les régions de la province qui en ont besoin. Elle a commencé à produire de l'électricité à plein rendement en 1967, lorsque la centrale de Baie d'Espoir fut mise en service et que fut établi le réseau provincial de transport. Le réseau fournit l'énergie à plusieurs industries directement et à des sociétés d'actionnaires qui en font la distribution dans les villes. La Newfoundland Light and Power Company est le principal distributeur. La Bowater Power Company Limited alimente la Bowater Newfoundland Pulp and Paper Mills Limited ainsi que plusieurs grandes exploitations minières. La Newfoundland and Labrador Power Commission dessert les régions isolées par l'intermédiaire de la Rural Electricity Authority et des Power Distribution Districts, surtout au moyen de groupes générateurs diesel.

En 1975, la province a créé un nouvel organisme en matière d'énergie, la Newfoundland and Labrador Hydro-Electric Corporation (Newfoundland Hydro), qui compte trois filiales, la Churchill Falls (Labrador) Corporation, la Gull Island Power Company Limited et la Newfoundland and Labrador Power Commission. Son objectif est d'accroître la mise en valeur des ressources hydroélectriques de Terre-Neuve et du Labrador.

La Corporation a poursuivi la planification concernant la mise en valeur du potentiel hydroélectrique du cours inférieur du fleuve Churchill à l'île Gull et le transport HTCC de l'énergie produite vers Terre-Neuve, mais il a été décidé en décembre de reporter d'un an au moins le début de la construction du projet hydroélectrique de l'île Gull. L'idée n'a cependant pas été abandonnée. Selon ce que seront les prévisions d'accroissement de la consommation, il se peut que la Newfoundland Hydro ait à envisager l'adjonction d'un groupe de 150 MW à la